

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 30 MARS 2023

Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif 2023

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 23 mars 2023

Transmise au Contrôle de légalité le 3 Avril 2023

Affichée le 4 Avril 2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 90

En exercice : 90

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Excusés : 27

Votants : 10

2^{ème} convocation : pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 10 h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à SOLLIÈS PONT au sein de la Salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
BORMES	PIERRE Véronique
LA VALETTE	BAGNOL Luc
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
PIERREFEU	MATTEI Sylvie

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	

Absences excusées	
BESSE SUR ISSOLE	BURDY Jeannine
CAVALAIRE	MORTIER Carold
COGOLIN	CERTIER Danielle
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
FIGANIERES	TACAILLE Guy – ESCAILLAS Eric
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie - SIMONI Chantal DIGNAC Elisabeth
LA FARLÈDE	HENRY Pierre – GAMBA Mireille
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
MONTFERRAT	MAGNIEN BONIN Dominique
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
SAINT MANDRIER	MARIN Michel
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SANARY	THIBAUX Eliane
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTTET Elie

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian, Président

Vu les articles L.2312-1 et R.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 17 Mars 2023,

Considérant la délibération fixant la contribution des communes membres du SIVAAD,

Le Budget primitif retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice,

Considérant que le budget primitif comprend un budget principal retraçant les dépenses et les recettes des services du SIVAAD,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est intervenu lors de l'Assemblée Générale du SIVAAD, le 17 Mars 2023 au sein de la commune de SOLLIÈS PONT et que le projet de budget a été examiné par les membres du bureau syndical,

Considérant que ces derniers n'ont pas formulé de critique nécessitant des modifications sur la structure du Budget,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'année 2023 est présenté aux membres du Comité Syndical accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions,

Considérant qu'il est proposé au Comité Syndical de voter le projet de budget primitif 2023 qui se répartit comme suit :

- L'équilibre du Budget Primitif 2023 s'établit à 663 225,18 €

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	592 329,51 €	70 895,67 €
Recettes	592 329,51 €	70 895,67 €

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Où l'exposé du rapporteur,

Adopte le projet de budget primitif 2023

Pour	10
Contre	-
Abstention	-

Fait ainsi et délibéré le 30 Mars 2023 à SOLLIÈS PONT.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD

Christian TOULOUSE
Accusé de réception préfectoral
083-258301128-20230330-AG30032023_2-BF
Date de réception préfecture : 03/04/2023

